

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2024/134**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21

**SÉANCE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2024**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 32 : THÉÂTRE EN PLATT PRÉSENTÉ PAR LA TROUPE DE SARREGUEMINES**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Gérard Bergantz, adjoint au maire,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant du « Saargeminer Platt Theater » le contrat pour l'organisation d'un spectacle le 24 novembre 2024 au centre culturel et sportif,
- de régler le cachet d'un montant de 1000,00 euros à l'association et de prévoir une provision de 80,00 euros pour les droits d'auteur.
- de prendre acte que les recettes de la billetterie relative au spectacle seront au bénéfice de la commune
- de fixer les tarifs d'entrée comme suit : adultes : 12,00 €, jeunes âgés de moins de 18 ans : 8,00 €,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de cette manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, droits d'auteur, et toutes autres dépenses,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget principal 2024.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 1er octobre 2024

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 30 septembre 2024  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

